

AIDES ET MONTANTS		POUR QUI	CONDITIONS	DESCRIPTIFS ET PROCEDURES	LIEN
FONDS DE SOLIDARITE	Jusqu'à 10000 €	ENTREPRISES < 50 SALARIES - Fermées administrativement	Perte de chiffre d'affaire (CA)	Le montant de l'aide est calculé automatiquement sur la base des éléments déclarés - Formulaire au titre des pertes de CA - Formulaire d'aide complémentaire suite à l'interdiction d'accueil du public (aides cumulables) Les demandes sont à déposer sur l'espace particulier du site impots.gouv.fr	Formulaire de demande d'aide Modalité de l'aide en détail
	Jusqu'à 1500 €	ENTREPRISES < 50 SALARIES OUVERTES MAIS IMPACTEES	Perte de CA >50%		
EXONERATION DES CHARGES	100 %	ENTREPRISES < 50 SALARIES FERMEES ADMINISTRATIVEMENT	SANS CONDITIONS	Exonération totale des cotisations sociales patronales hors retraite complémentaire + aide au paiement des cotisations sociales de 20% de la masse salariale, sur la période concernée.	URSAAF FAQ
	Réduction forfaitaire	ENTREPRISES <250 SALARIES OUVERTES MAIS TOUCHEES	Perte de CA >50%		
		TRAVAILLEURS INDEPENDANTS	Perte de CA	Réduction forfaitaire des cotisations sociales	
REPORT DES COTISATIONS SOCIALES ET FISCALES		EMPLOYEURS	SANS CONDITIONS	-Demande de report de tout ou partie des cotisations salariales et patronales y compris cotisations de retraite complémentaire. Les déclarations doivent être réalisées. -Report de la taxe foncière de 3 mois <u>sur demande</u> -Demande d'étalement de la dette fiscale à déposer sur l'espace professionnel des impôts.	Formulaire de demande de report Formulaire plan de règlement Modalités détaillées
		TRAVAILLEURS INDEPENDANTS Hors professionnels de santé conventionnés		Prélèvements suspendus pour novembre, aucune démarche.	
LOYER	Loyer supprimé	ENTREPRISES LOCATAIRES FERMEES ou OUVERTES MAIS AFFECTEES	En accord avec le bailleur	Tout bailleur qui renonce à au moins 1 mois de loyer, pourra bénéficier d'un crédit d'impôt de 30% des sommes abandonnées (crédit porté à 50% pour novembre)	Crédit d'impôt
ACTIVITE PARTIELLE	84% du Salaire net	ENTREPRISES TOTALEMENT OU PARTIELLEMENT FERMEES	SANS CONDITIONS	0 reste à charge (remboursé par l'Etat à l'entreprise) Déclaration à faire en ligne	Déclarer l'activité partielle Dispositif
		ENTREPRISES avec ACTIVITES REDUITES		15% de reste à charge pour l'employeur (sauf secteur tourisme, événementiel, culture et sport)	

<p>PRETS GARANTIS PAR L'ETAT ET PRETS DIRECTS</p>	<p>Jusqu'à 3 mois de CA de 2019</p>	<p>OUVERTS A TOUTES LES ENTREPRISES</p>	<p>CRITERES D'ELIGIBILITE SELON LA SITUATION</p>	<p>-Possibilité de contracter un prêt jusqu'au 30.06.2021 -Amortissement de 1 à 5 ans supplémentaires -Taux négocié de 1 à 2.5%, garantie de l'Etat comprise -Différé de remboursement de 1 an supplémentaire -Avances remboursables pour les entreprises > 50 salariés</p>	<p>En savoir plus</p>
<p>LES AIDES DU DEPARTEMENT 06</p>	<p>1000 € Jusqu' à 10000 €</p>	<p>ENTREPRISES des Alpes Maritimes</p>	<p>CRITERES D'ELIGIBILITE</p>	<p>-Professionnel recevant du public -Prêt à taux zéro : Entreprises et associations <20 salariés Procédure en ligne</p>	<p>Département06 COVID RESISTANCE</p>
<p>LES AIDES DE LA REGION PACA</p>		<p>ENTREPRISES de la Région PACA</p>	<p>CRITERES D'ELIGIBILITE</p>	<p>-Acquisition d'outil numérique Dispositif Région PACA -Prêt participatif de la Région PACA pour le tourisme -Fond régional de garantie -Prêt à taux zéro de la Région PACA pour les entreprises et associations <20 salariés (COVID RESISTANCE) Procédure en ligne -Prêt à taux zéro pour les entreprises du secteur social et solidaire</p>	<p>REACTION INVESTour GARANTIE COVID RESISTANCE FOND ESSOR</p>